



1. Mise en place

Le projet sportif a suivi la continuité des saisons précédentes, assurant un accès égal à tous les clubs au niveau de leur choix en brassage, tout en modulant cette diversité aux spécificités rencontrées sur chaque bassin de vie. L'appellation Division 2 dès la 1^{ère} phase a doublé en masculin et triplé en féminin les engagements, assurant toujours une répartition plus homogène.

Le brassage jeune en un nombre réduit de dates permet partout des engagements plus tardifs. Le terme d'engagement d'une équipe se doit de refléter au mieux la réalité des clubs. Le choix du niveau peut s'opérer en concertation avec vos relais de proximité et techniciens, pour vous orienter si besoin. L'orientation choisie s'avère favorable au développement global de nos équipes.

La préoccupation initiale demeure de pouvoir jouer autant que possible.

La commission fonctionne toujours au quotidien grâce à la pertinence et à la compétence de Chantal Roche, au service des clubs, et qui sait toujours répondre à leurs interrogations et demandes pour les aiguiller du mieux possible.

L'équipe qui m'accompagne poursuivait son engagement pour assurer au mieux une représentativité de l'ensemble des bassins de vie de l'immense territoire de notre ligue AURA et garantir l'équilibre de nos compétitions vis-à-vis de l'ensemble des participants.

2. Bilan

Catégorie	Sexe	Niveau	Poules		Équipes		Matches		2022/2023
			1	2	1	2	1	2	Équipes
Prénational	M	Exc	2		24		264		-
Excellence	M	Exc	3		36		396		-
Honneur	M	Exc	4		48		528		+12
Prénationale	F	Exc	4		48		528		-
Nationale 3	F	Exc	2		24		264		-
Division 1	M	Div	6		72		792		-
Division 2	M	Div	11	16	82	84	532	284	-5
Division 1	F	Div	13	16	102	102	700	376	+7
m18	M	Exc	12	4	71	24	350	120	+10
m17	M	Exc	3	3	18	18	90	90	-
m15	M	Exc	13	4	76	24	370	120	+8
m13	M	Exc	12	4	69	24	330	120	+12

m18	F	Exc	8	4	46	24	220	120	+5
m16	F	Exc	3	4	18	19	90	83	-
m15	F	Exc	9	4	50	24	230	120	+12
m13	F	Exc	7	3	36	18	152	90	+4
m18	M	Div	15	26	99	144	331	660	+9
m15	M	Div	21	33	133	194	444	950	+2
m13	M	Div	23	37	163	216	566	1050	-9
m18	F	Div	7	13	53	74	191	350	+1
m15	F	Div	13	22	87	121	297	550	+18
m13	F	Div	17	21	97	121	323	580	-
Total			422		1483		13651		+86
			poules		équipes		matches		équipes

Tableau 1 : État des engagements et déroulé des championnats par catégorie et niveau

La hausse des licenciés cette saison aura impacté le nombre d'équipes engagées, 86 supplémentaires, principalement parmi les adolescents. Plus de 13500 matches auront pu se dérouler, soit 800 de plus que l'an passé. Une quarantaine d'équipes jeunes supplémentaires s'est engagée en seconde phase.

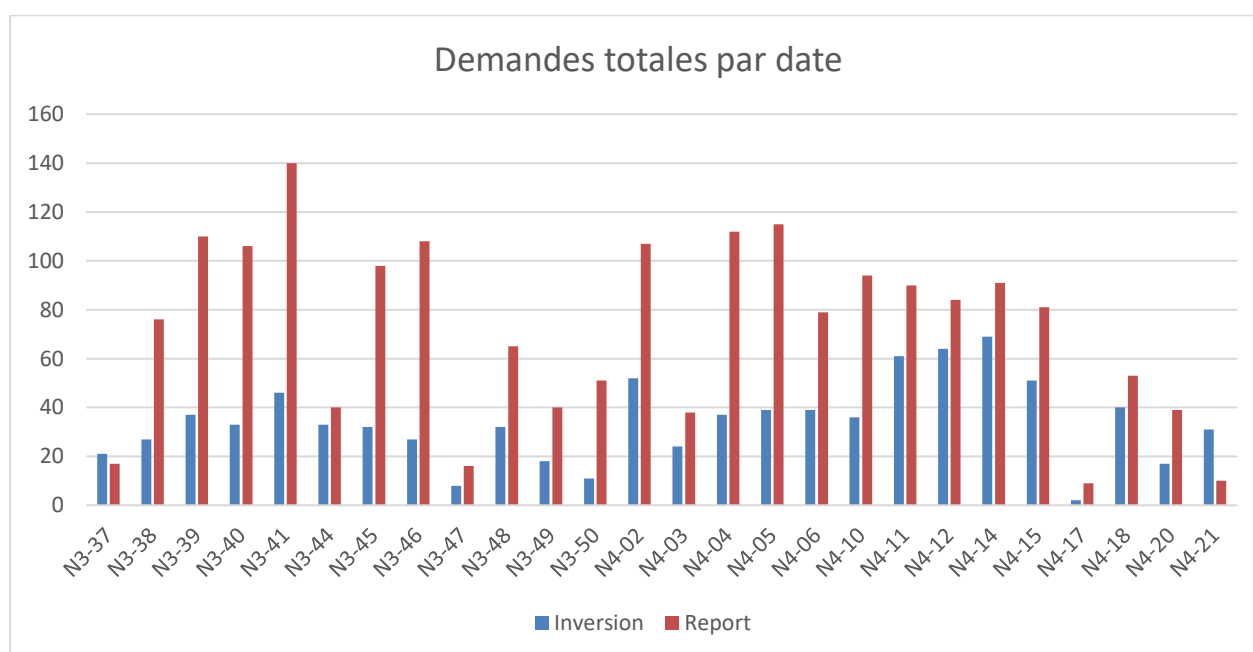


Tableau 2 : Répartition des demandes de report et d'inversion par date de compétition

Les reports et inversions ont concerné environ 1700 rencontres pour 1900 demandes de reports traitées avec la répartition présentée ci-dessus, ce qui fait apparaître des difficultés récurrentes dans l'organisation des rencontres. Dans une mesure moindre et de manière plus homogène, quelques reports sont le fait virtuel de la grille de championnat adoptée en brassage division jeune.

880 demandes d'inversion ont été traitées, avec une répartition homogène par catégorie et date concernée, bien souvent par paires aller-retour lorsque le calendrier le permettait. La hausse (+120%) reflète l'utilité de cette option et l'anticipation dont ont fait preuve les clubs demandeurs.

Les dossiers de conventions entre clubs ont été traités conjointement avec la commission Statuts & Règlementation pour leur intégration en championnat.

Catégorie	Div. F	Exc. F	Div. M	Exc. M
+16	13 (11)	10 (10)	16 (11)	9 (7)
-16/-17	-	6(11)		10 (8)
m13	22 (18)	3 (6)	14 (14)	3 (5)
m15	19 (17)	11 (3)	32 (20)	12 (9)
m18	17 (13)	9 (6)	24 (25)	7 (5)
Total	71 (59)	39 (36)	86 (70)	41 (34)

Tableau 3 : Répartition des équipes engagées en convention cette saison (et saison passée)

Si la répartition demeure homogène et la tendance stable, une proportion très significative concerne les voies d'accès aux niveaux les plus élevés, en tenant compte de l'ensemble du parcours de formation des jeunes joueurs. En division, les conventions -15M sont toutefois bien plus nombreuses que l'an passé.

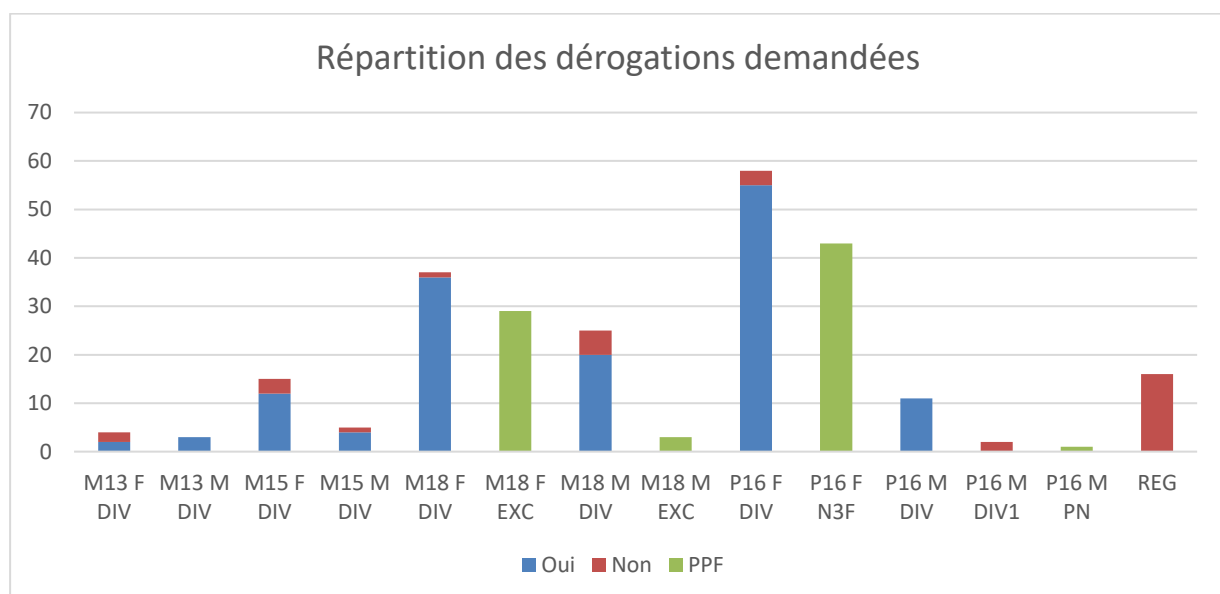


Tableau 4 : Répartition des demandes traitées de dérogation

Les autorisations au niveau régional ne concernent que les athlètes du PPF. Pour les listes d'excellence dont l'autorisation n'est accordée qu'au niveau national, les athlètes ne peuvent pas évoluer au niveau territorial (colonne REG). La part observée la plus importante concerne les -18F parfois complétées par des -15 surclassées, parfois avec pour unique solution d'évoluer en +16, toujours au plus bas niveau.

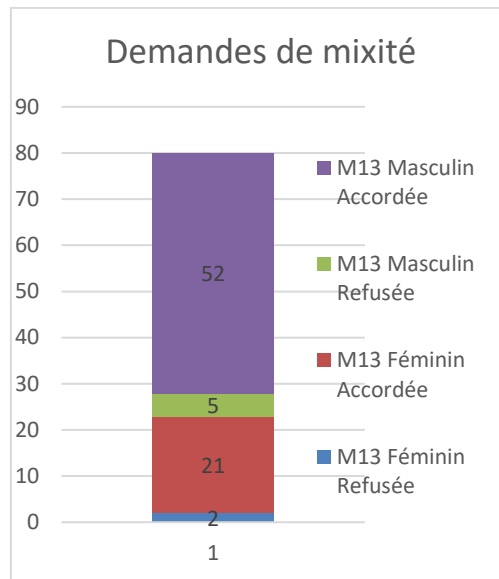


Tableau 5 : Répartition des demandes reçues de mixité

La commission a traité 250 demandes de dérogation (300 l'an passé) et 80 demandes de mixité (90 l'an passé). Merci à Christophe Prat pour son implication en début de saison sur le sujet puis à Gérald Theate d'avoir pu prendre le relai. Les demandes reçues apparaissent encore mieux appropriées, d'où la proportion de refus réduite, et en baisse structurelle, qui s'explique par la hausse globale du nombre d'équipes engagées dans chaque catégorie d'âge.

Forfaits isolés					Pénalités Sportives				
Catégorie	Div. F	Exc. F	Div. M	Exc. M	Cat	Div. F	Exc. F	Div. M	Exc. M
-16/-17	-	3 (1)		0 (0)	-16/-17	-	2 (2)		2 (1)
m13	24 (17)	2 (1)	30 (31)	0 (2)	m13	21 (17)	3 (1)	50 (36)	4 (2)
m15	25 (12)	3 (3)	15 (16)	3 (3)	m15	9 (7)	5 (1)	23 (20)	4 (7)
m18	20 (17)	3 (6)	29 (18)	5 (2)	m18	8 (22)	1 (3)	18 (32)	5 (9)
p16	29 (28)	6 (11)	39 (39)	12 (10)	p16	12 (21)	9 (1)	26 (32)	3 (5)
Total	98 (74)	17 (22)	113 (104)	20 (16)	Total	50 (67)	20 (8)	117 (120)	18 (24)

Tableau 6 : Répartition des rencontres forfaits et pénalités

Les extractions Gesthand ont favorisé le traitement et de la remontée des vérifications sur feuille de match afin d'homologuer les rencontres. 248 d'entre elles ont fait l'objet d'un forfait isolé notamment en fin de saison, tandis que 205 étaient perdues par pénalité, des ordres de grandeur stables.

Les 13500 rencontres ont par ailleurs généré environ 7200 anomalies et vérifications induites, soit moitié moins que l'an passé, pour n'en notifier toujours qu'une minorité aux clubs : 720 soit un peu moins que la saison précédente. La plupart de ces notifications demeurent cependant corrigibles, voire évitables, souvent au moyen d'une vérification de la FDME préalablement à la rencontre, et toujours avec un contrôle rigoureux des champs sous votre responsabilité : la FDME reste un document officiel.

Les notifications ont autant que possible été adressées aux clubs concernés dans la semaine, principalement afin d'en éviter au maximum la répétition.

60 notifications complémentaires concernent des doublages non autorisés, la participation sur une même semaine de compétition à 2 rencontres de championnat au sein de 2 équipes différentes. Dans la plupart des cas, l'erreur s'évite si l'officiel responsable s'assure de l'identité des joueurs inscrits.

Anomalies Sportives					Anomalies Administratives				
Catégorie	Div. F	Exc. F	Div. M	Exc. M	Cat	Div. F	Exc. F	Div. M	Exc. M
M16/M17		2 (4)		3 (0)	M16/M17		4 (3)		0 (4)
M13	33 (44)	4 (2)	81 (88)	3 (2)	M13	17 (12)	3 (5)	39 (39)	6 (5)
M15	11 (9)	7 (6)	26 (23)	6 (6)	M15	13 (17)	1 (5)	26 (22)	7 (4)
M18	23 (33)	2 (3)	14 (47)	5 (9)	M18	17 (10)	2 (2)	23 (17)	4 (6)
P16	20 (27)	9 (4)	27 (36)	3 (5)	P16	17 (4)	53 (32)	21 (20)	195 (178)
Total	87 (113)	24 (19)	148 (194)	20 (23)	Total	64 (43)	63 (47)	109 (98)	212 (197)

Tableau 7 : Répartition des anomalies sportives et administratives

Il est fréquent de retrouver plusieurs anomalies sur une seule FDME, comme de constater des failles logicielles trop peu considérées au détriment de la responsabilité individuelle des signataires.

26 équipes ont été contraintes de déclarer forfait général, dont une large partie sans même entamer un championnat. Les déclarations récentes sont majoritairement expliquées par le cumul des forfaits isolés ou de pénalités sportives, les plus anciennes étaient davantage des conséquences d'effectifs restreints.

Catégorie	Div. F	Exc. F	Div. M	Exc. M
+16	2 (1)	1 (0)	5 (6)	3 (1)
-16/-17		1 (0)		
m13	2 (2)	1 (1)	3 (0)	
m15	2 (1)	1 (1)		1 (0)
m18		1 (0)	5 (0)	1 (0)
Total	6 (4)	5 (2)	13 (6)	5 (1)

Tableau 8 : Répartition des équipes forfait général

Les réunions ont pu concerner l'élaboration des championnats, le traitement des rencontres, puis l'évolution possible du projet. La coordination avec les autres commissions et services concernait par exemple la CTA pour les arbitrages reportés ou le suivi des décisions, l'évènementiel pour les finalités, la discipline et la CRL pour le suivi des décisions ayant un impact sur les championnats, l'ETR pour les évolutions possibles du projet autant que l'élaboration des calendriers.

La vérification des FDME nécessitait un point bimensuel, traitant aussi des sollicitations de clubs.

La COC s'est pleinement réunie à 3 reprises d'abord pour préparer la saison en cours, puis à l'interphase, ensuite en prévision d'abord des finalités, et de l'intersaison. Des réunions de travail thématiques ont naturellement complété ces points réguliers.

Par ailleurs la COC fédérale a tenu une réunion plénière entre les COC régionales et ses membres.



3. En somme

La saison se termine autant que la mandature, avec le sentiment d'avoir contribué ces années à représenter et faire évoluer notre projet sportif pour des résultats très positifs, au surplus en considérant l'incertitude inédite dans laquelle nous nous sommes trouvés voilà 4 ans.

Notre travail n'est pas toutefois achevé, mais en évolution constante : c'est l'objet des amendements qui vous seront proposés. Il permet de pérenniser d'une part le cadre dans lequel se déroulent nos compétitions, et de répondre comme toujours aux remontées multiples des terrains dans l'intérêt collectif des clubs.

Je profite de ces quelques mots pour remercier les acteurs du handball que j'ai pu rencontrer et côtoyer à ce titre, gratifié de la reconnaissance qui a pu m'être témoignée et des échanges passionnants qui auront émaillé cette olympiade pour le moins unique.

Bel été à chacun d'entre vous.

Florian Moreau, Président de COC